Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260305-260305_2-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : 260305_2
Classification : 7.5 Subventions.
Objet : Budget 2026 - Subvention au Comice Agricole

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-cinq février 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de seize à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL, Maire, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Maires-Adjoints Philippe MANDON, Patricia BENIS, Cécile CHAMBON, Sylvie VETTIER, Hélène BOUNIOL, Stéphane DEREDEC, Véronique ARBID, Delphine GUTIERREZ, Anthony ROCHARD, Vincent DAUNAY Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix-sept.

EXCUSE : Hervé TESSIER Conseiller municipal a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie THEMEZE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune,

Considérant la demande de l'association chargée de l'organisation du Comice Agricole,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 450 € à l'association chargée de l'organisation du Comice Agricole sur le territoire de l'ancien canton de Hédé pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité,

La Maire